

# PROCÉDURE DE CANDIDATURE

## MASTÈRE SPÉCIALISÉ

### Campagne 1

1

Date limite de dépôt de dossier :

20 mars 2023

Date limite de paiement des frais de dossier :

6 mars 2023

2

Examen des dossiers

3

Entretien de motivation, sur rendez-vous

4

Commission d'admission :  
12 avril 2023

- Sur le site de recrutement exclusivement
- Les candidats hors Union Européenne doivent impérativement avoir fait la demande d'étude en France à l'ENSICAEN sur Campus France (si l'espace CF existe)
- Frais de dossier de 100 euros non remboursables

1

Date limite de dépôt de dossier :

5 juin 2023

Date limite de paiement des frais de dossier :

22 mai 2023

2

Examen des dossiers

3

Entretien de motivation, sur rendez-vous

4

Commission d'admission :  
28 juin 2023

5

Rentrée septembre 2023

Sous réserves :

De la capacité à honorer les frais de formation

Dans la limite des places offertes

**ATTENTION :** Pour les candidats liés à la procédure Campus France et compte tenu des délais, il est fortement conseillé de déposer votre dossier de candidature ENSICAEN avant le 20 mars 2023 et par conséquent de participer à la 1ère commission d'admission.

**FORMATION MASTERE SPECIALISE**  
**INFORMATIONS LIEES A LA CANDIDATURE**  
ENSICAEN – Rentrée Universitaire 2023  
Demande d'admission sur dossier



**FRAIS DE DOSSIER : 100 EUROS**

NON REMBOURSABLES ET NON DEDUCTIBLES DES FRAIS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

LA CANDIDATURE SERA RECEVABLE APRES REGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIER

## PROCEDURE DE CANDIDATURE

Chaque candidat recevra un accusé de réception après vérification du dossier de candidature. Le dossier ne sera soumis à la commission d'admission qu'à réception – dans les délais – du dossier de candidature et des frais de dossier. Puis, les candidats seront convoqués pour un entretien de motivation à l'ENSICAEN, qui pourra se dérouler dès la réception de leur candidature. Ces entretiens pourront être effectués en visioconférence ou en présentiel. Tous les dossiers sont examinés par la commission d'admission du Mastère Spécialisé.

Dates limite de paiement des frais de dossier	Dates limite de dépôt de dossier	Dates des commissions d'admission
6 mars 2023	20 mars 2023	12 avril 2023 (1 <sup>ère</sup> commission)
22 mai 2023	5 juin 2023	28 juin 2023 (2 <sup>ème</sup> commission)

Dès que la commission aura arrêté sa décision, les candidats seront informés par mail. Les candidats admis devront impérativement renvoyer par mail le coupon de confirmation qui leur aura été transmis, dûment rempli et accompagné si nécessaire des documents demandés.

Cas des candidats étrangers résidant en dehors du territoire français :

- Première étape : inscription obligatoire à effectuer sur le site CAMPUS France de votre pays <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>
- Deuxième étape : dépôt du dossier de candidature ENSICAEN. Compte tenu des délais liés à la procédure CAMPUS France, il est fortement conseillé de déposer votre candidature ENSICAEN avant le 20 mars 2023 et, par conséquent, participer à la 1<sup>ère</sup> commission d'admission.

**ATTENTION : TOUT CANDIDAT ADMIS QUI N'AURA PAS ENVOYÉ SA CONFIRMATION  
DANS LE DÉLAI REQUIS PERDRA LE BÉNÉFICE DE SON ADMISSION À L'ENSICAEN**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU/ET FRAIS DE DOSSIER NON INTEGRALEMENT VERSES DANS LE DELAI REQUIS  
SERAS DECLARE IRRECEVABLE.

*En cas d'acceptation de votre candidature, il vous faudra procéder aux formalités administratives d'usage pour l'inscription à l'ENSICAEN et pour l'entrée et le séjour sur le territoire français, le cas échéant.*

## DIPLOMES ET FORMATIONS ELIGIBLES

Les candidats éligibles à une admission parallèle sont les suivants :

- Candidat titulaire d'un diplôme Bac +5 ou Bac +4 avec 3 ans d'expérience professionnelle

En cas de doute, contactez le service des admissions : [admission@ensicaen.fr](mailto:admission@ensicaen.fr)

## FINANCEMENT

### TARIFS 2023

#### MASTERE SPECIALISE

Expert(e) en Monétique et Transactions Sécurisées :

9100€ dont 100€ de frais de dossier non remboursables

#### FRAIS DE DOSSIER (100€) :

Contactez-nous pour réaliser le virement bancaire

*La formation n'est pas assujettie à la TVA*

## DROITS DE RE COURS

### Recours gracieux :

Tout recours gracieux concernant une décision de la commission doit être adressé par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception par l'élève. Cette demande est à envoyer auprès du Directeur de l'ENSICAEN dans un délai de deux mois à compter de la publication par affichage de la décision. Cette demande doit être argumentée, motivée et justifiée. Le Directeur de l'ENSICAEN évalue la recevabilité de la demande. S'il constate une irrégularité dans les procédures (composition de la commission, rupture d'égalité entre les candidats...), le Directeur de l'ENSICAEN convoque à nouveau la commission dans un délai de deux mois. La commission statue alors de façon définitive.

### Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen :

L'élève peut former ce recours contentieux :

- a) dans les deux mois qui suivent la notification de la décision de la commission,
- b) En cas de rejet du recours gracieux, l'élève reçoit une décision expresse de rejet, notifiée dans les deux mois suivant la réception du recours gracieux. Il bénéficie alors d'un délai de deux mois à compter du jour où cette décision est notifiée pour former un recours contentieux.

*Les informations collectées font l'objet d'un traitement interne et sont nécessaires afin d'étudier votre candidature. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Européen sur la Protection des Données EU-276/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et suppression des données relatives à ce traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'ENSICAEN ([dpo@ensicaen.fr](mailto:dpo@ensicaen.fr)). Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'ENSICAEN avec la référence : « 2021\_12\_17\_DEVE\_014 ».*